



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 30 septembre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Avenant n°3 au contrat de CSP transports urbain de voyageurs**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 24 septembre 2024.

**PRÉSENTS :** BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel  
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul  
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe  
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea  
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis  
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGRINI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°3 au contrat de CSP transports urbain de voyageurs**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 décembre 2021, décidant d'attribuer la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services de transports public de la CAB « Via Bastia » à la société des Autobus Bastiais ;

Considérant la disparition d'un indice financier utilisé par la formule de révision annuelle des charges du concessionnaire, et la nécessité d'en définir un nouveau conformément à l'article 178.6 du contrat de concession ;

Considérant les suggestions de l'INSEE et les vérifications du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage Amplitude TC - Hourcabié Avocats - Ecosi ;

Considérant le projet d'avenant n°3 préparé par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage Amplitude TC - Hourcabié Avocats - Ecosi ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

Le projet d'avenant n°3 au contrat de concession de services publics de Transports, ci-annexé ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*[Signature]*  
LOUIS POZZO DI BORGO

